



## **LE SADC CHALLENGE FUND SOUTIEN LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DES FEMMES ENTREPRENEURS**

La pandémie de COVID-19 a eu un effet dévastateur sur les personnes et les communautés du monde entier et les femmes ont été touchées de manière disproportionnée. La pandémie a vu une aggravation des inégalités entre les sexes qui ont un impact négatif sur les femmes au quotidien.

En réponse aux impacts du COVID-19 sur les femmes, le SADC Challenge Fund soutiendra les organisations à but non lucratif et les associations de femmes d'affaires qui soutiennent déjà le renforcement des capacités et/ou la formation des femmes entrepreneurs afin d'améliorer leurs compétences dans le développement des affaires et des produits. L'objectif est de contribuer à accroître la participation des entreprises dirigées par des femmes et des femmes entrepreneurs dans des secteurs prioritaires et des chaînes de valeurs sélectionnés, conformément à la stratégie d'industrialisation et à la feuille de route (SISR) de la SADC, comme détaillé ci-dessous. Le Challenge Fund est mis en œuvre dans le cadre du projet SADC sur l'industrialisation et l'autonomisation économique des femmes (IWEE) et est financé par le ministère allemand de la coopération économique et du développement dans le cadre du programme CESARE. En coopération avec le Secrétariat de la SADC, le projet est mis en œuvre par Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ) en partenariat avec GOPA Worldwide Consultants GmbH.

Le concours est ouvert aux organisations à but non lucratif (OBNL) enregistrées dans les États membres de la SADC. Jusqu'à 16 subventions d'une valeur maximale de 20 000 euros chacune seront offertes.<sup>1</sup> Le soutien peut être apporté aux OBNL qui renforcent les capacités des entreprises féminines dans le but d'établir de nouvelles activités commerciales ou de développer leurs services et produits existants.

---

<sup>1</sup> En fonction du résultat de l'appel à propositions, le nombre total de subventions et le montant respectif en EUR peuvent être ajustés.

Les activités finançables comprennent notamment

- (i) les formations couvrant des aspects de gestion financière ; les compétences informatiques / l'utilisation des outils numériques ; le marketing, les ventes et le service à la clientèle ; la négociation et la tarification et le commerce / l'exportation ;
- (ii) le développement des compétences commerciales couvrant des domaines tels que l'élargissement de la base de clients ; l'augmentation de la production ; l'entrée sur de nouveaux marchés; le développement de nouveaux produits ou services ; le développement de nouveaux canaux de vente / de marketing et le développement des opportunités de mise en réseau ;
- (iii) le soutien au développement de produits, comme la formation aux compétences ou aux techniques d'ajout de valeur, l'assistance technique liée à une question ou à un défi spécifique, par exemple la prévention des pertes après récolte, le respect des normes, etc.
- (iv) le renforcement des capacités par la fourniture d'un mentorat ; appui-conseil et/ou leadership.

Les demandes peuvent être soumises en anglais, français ou portugais et ne seront pas jugées sur la base de la langue utilisée ou du niveau de maîtrise de l'anglais.

#### **PREMIÈRE ÉTAPE**

L'appel à propositions sera ouvert le **15 juillet 2022 à midi (GMT+2, SAST)**. L'appel sera clôturé le **12 août 2022 à minuit (GMT+2, SAST)**. Les informations sur le Challenge Fund sont disponibles sur le site web de la SADC et sur la page Facebook de la GIZ SADC/Botswana.

Les OBNL candidates doivent remplir un certain nombre de critères au cours de la première étape du processus en deux temps pour être qualifiées et présélectionnées pour le Challenge Fund :

- (i) L'OBNL a été dûment enregistrée dans un État membre de la SADC en tant qu'organisation à but non lucratif pendant au moins deux (2) années consécutives avant la demande. Les organisations à but lucratif et les organismes gouvernementaux ou leurs mandataires ne sont pas éligibles.
- (ii) L'OBNL doit démontrer qu'elle respecte toutes les lois et réglementations nationales et locales relatives à son statut et à ses activités.
- (iii) L'OBNL demandeuse doit être directement responsable de la préparation et de la mise en œuvre de l'action, et ne peut pas agir en tant qu'intermédiaire.
- (iv) La préférence sera donnée aux organisations créées par des femmes pour soutenir les femmes, mais pas à l'exclusion d'autres organisations qui peuvent soutenir des organisations travaillant dans des secteurs dominés par les hommes ou lorsque la capacité de l'organisation est étendue et qu'elle a une solide expérience de travail avec des femmes entrepreneurs.
- (v) L'OBNL doit fournir dans sa proposition de projet des preuves d'activités actuelles ou futures d'autonomisation des femmes dans un ou plusieurs des secteurs/chaînes de valeur suivants :
  - o Agro-transformation
  - o Valorisation des minéraux
  - o Produits pharmaceutiques
  - o Cuir
  - o Textile et habillement
  - o Tourisme

o Services (y compris les TIC, le soutien aux entreprises, le soutien au commerce transfrontalier, l'énergie et les transports).

(vi) L'OBNL doit présenter :

- Au stade de l'enregistrement :

o Des copies des certificats valides d'enregistrement et/ou d'exploitation/licence et des attestations fiscales, démontrant la preuve d'enregistrement pour les 2 dernières années au minimum.

o Leur numéro d'identification fiscale (NIF).

o Un aperçu du nombre de personnes employées au cours des deux dernières années (temps plein/temps partiel).

- En cas d'invitation à soumettre une proposition complète, l'OBNL doit fournir :

o Des relevés bancaires (3 derniers mois disponibles), les comptes financiers de l'organisation et/ou des preuves similaires de gestion financière.

o Un budget en monnaie locale, sans allocation administrative forfaitaire et sans transfert de fonds à d'autres bénéficiaires finaux, selon le modèle fourni.

o Un calendrier des activités proposées, selon le modèle fourni.

## **Comment postuler**

### Étape 1 :

Les candidats devront s'inscrire sur un système numérique en utilisant le lien suivant:

<https://ee.humanitarianresponse.info/x/ri8hjYoG>

en fournissant les informations suivantes :

- Nom de l'OBNL (en entier)

- Pays d'opération

- Nom et adresse électronique du contact principal

- Site web (le cas échéant)

- Numéro de téléphone de contact avec l'indicatif du pays

### Étape 2 :

Une fois le demandeur enregistré, l'OBNL pourra accéder au questionnaire d'éligibilité sur le système numérique KOBO en cliquant sur le lien suivant

<https://ee.humanitarianresponse.info/x/dsHhmzcu>

Si l'organisation est éligible à une subvention locale, elle sera invitée à soumettre une note conceptuelle sur le même système. Bien que le système soit numérique, chaque demande dont l'éligibilité est évaluée numériquement sera également évaluée manuellement pour s'assurer que toutes les questions sont remplies avec précision.

Si un demandeur répond aux critères d'éligibilité ci-dessus, il sera alors soumis à un processus compétitif au cours duquel les 20 meilleures notes conceptuelles seront sélectionnées pour passer au processus de proposition complète. Les candidats éligibles au stade de la note conceptuelle qui ne sont pas sélectionnés pour passer à l'étape suivante seront informés par e-mail du résultat de leur demande. GOPA fournira un résumé à la fin de la première étape des raisons les plus courantes du rejet des notes conceptuelles pour entrer dans la phase de proposition complète.

## DEUXIÈME ÉTAPE

S'il est sélectionné parmi les 20 meilleures notes conceptuelles, le demandeur sera invité à soumettre une proposition complète. Un soutien technique peut être fourni par l'équipe de mise en œuvre de GOPA pour développer la proposition si nécessaire. La deuxième phase est également compétitive car seules 16 propositions au maximum peuvent bénéficier d'une subvention locale.

Les critères pris en compte lors de la deuxième phase du processus de candidature sont les suivants :

- *COVID-19 Atténuation de l'impact* : Approches innovantes et éprouvées dans les projets visant à redresser l'impact de la pandémie.
- *Impact économique* : Prise en compte du potentiel d'un projet à contribuer à la croissance et à la viabilité du groupe bénéficiaire.
- *Impact social* : Évaluation des avantages sociaux que les activités du projet apporteront, tels que les possibilités de mise en réseau, l'amélioration de l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée grâce au gain de temps, l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les possibilités de participation des jeunes, entre autres.
- *Impact environnemental* : Il sera tenu compte des interventions qui s'alignent sur les objectifs de la SADC pour soutenir et produire des impacts environnementaux positifs et atténuer les risques environnementaux.
- *Reproductibilité* : Le potentiel de l'intervention à reproduire son travail avec d'autres groupes ou dans d'autres États membres.
- *Additionnalité* : L'OBNL doit clairement démontrer que le financement du Challenge Fund est essentiel pour lui permettre de mettre en œuvre ses interventions.

Les candidats potentiels auront la possibilité de poser des questions relatives au Fonds d'encouragement jusqu'à une semaine avant la date limite de dépôt des dossiers de candidature. Les réponses seront publiées chaque semaine sous la rubrique FAQ sur le site web de la SADC. Les problèmes techniques liés à la plateforme KOBO peuvent être signalés à l'adresse électronique ci-dessous jusqu'à la fermeture de la fenêtre de candidature.

**Pour toute clarification, question technique et/ou information supplémentaire, veuillez contacter : [mutsa.denhere@gopa.de](mailto:mutsa.denhere@gopa.de).**

Lorsqu'une OBNL remplit l'inscription et le questionnaire, il doit confirmer qu'il accepte les conditions générales du Challenge Fund telles que définies ci-dessous.

### Conditions générales du Fonds d'encouragement

- I. L'appel à note conceptuelle de projet ne constitue pas et ne doit pas constituer un engagement d'attribution de la part du SADC IWEE Challenge Fund.
- II. Toutes les subventions seront soumises aux termes et conditions du Challenge Fund et dépendent entièrement de la disponibilité des fonds.
- III. GOPA, l'équipe de mise en œuvre du Fonds, se réserve le droit d'accepter ou de rejeter toute note conceptuelle de projet ou d'annuler le processus de sollicitation à tout moment,

et ne sera pas responsable envers les organisations soumettant les notes conceptuelles pour ce rejet ou cette annulation de la demande de notes conceptuelles.

IV. Il ne sera pas fourni de retour d'information individuel sur les notes conceptuelles, sauf pour faire savoir à une organisation candidate éligible si sa note conceptuelle ou sa demande en phase de proposition complète a été acceptée ou non.

V. Toutes les informations fournies par GOPA dans le cadre de ce concours le sont de bonne foi. Les éléments individuels sont susceptibles d'être modifiés à tout moment sans préavis aux candidats. GOPA n'est pas responsable de l'utilisation de l'information fournie par le candidat ni des réclamations qui en découlent.

VI. Tout conflit d'intérêts doit être déclaré par écrit à GOPA.

VII. Aucune réponse individuelle ne sera fournie aux candidats dans le cadre de la procédure de candidature, sauf dans le but de fournir des informations supplémentaires et d'aider si possible à répondre aux questions techniques. GOPA publiera toutes les réponses aux questions sur le site Internet de la SADC sous forme de FAQ hebdomadaire à l'attention de tous les candidats.

VIII. GOPA conservera les données des candidats conformément au règlement général sur la protection des données de l'Union européenne.

IX. Les informations soumises par les candidats peuvent être conservées pour les besoins du Challenge Fund.

X. Les informations relatives à l'entreprise resteront confidentielles.